



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0936

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins de la Buire - Quitus donné à la Société par actions simplifiée (SAS) Buire Aménagement - Suppression de la ZAC

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère Panassier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0936**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins de la Buire - Quitus donné à la Société par actions simplifiée (SAS) Buire Aménagement - Suppression de la ZAC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 20 octobre 2003, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins de la Buire à Lyon 3°, ainsi que le projet du programme des équipements publics (PEP).

Par délibération du 10 mai 2004, le Conseil de communauté a approuvé le PEP de la ZAC, le dossier de réalisation modifié, la passation d'une convention d'aménagement avec la Société par actions simplifiée (SAS) Buire Aménagement et la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, d'une infrastructure primaire correspondant à la voie nouvelle reliant l'avenue Félix Faure à la rue Abbé Boisard, pour un coût prévisionnel de 640 000 € TTC.

Cette opération devait permettre le développement d'un programme de construction de 140 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) totale répartis comme suit : 64 000 mètres carrés de SHON de logements, 68 000 mètres carrés de SHON d'activités tertiaires et 8 000 mètres carrés de SHON d'équipements publics.

Le PEP d'infrastructures prévoyait la réalisation des différents équipements et réseaux nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement du site.

Cette opération est, aujourd'hui, achevée et a permis de réaliser 130 317 mètres carrés de SHON, répartis en : 62 267 mètres carrés de SHON de logements (dont 22 % de logements sociaux), 67 080 mètres carrés de SHON d'activités tertiaires et 970 mètres carrés de SHON d'équipements (crèche et salle associative à vocation sportive).

L'intégralité du PEP à la charge de l'aménageur a été réalisée, conformément au dossier de réalisation.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme et compte tenu de l'achèvement du PEP, de la remise des ouvrages aux services gestionnaires et de l'achèvement de la rétrocession foncière, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Cette opération n'a nécessité aucune participation d'équilibre de la part des collectivités.

Dépenses SAS Buire Aménagement		Prévisionnel PEP (en K€ HT)	Montant engagé (en K€ HT)
A - Maîtrise d'ouvrage Nexity - Superstructures - Equipements créés			
	Crèche	663	663
	Salle association sportive : livraison d'un volume livré brut de béton avec fluides en attente, de 200 mètres carrés de SHON	120	200
B - Maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon - Superstructures - Equipements créés			
	Groupe scolaire de 12 classes : participation de l'aménageur à hauteur de 50 % de la dépense	3 632/2 = 1 816 TTC	1 816 TTC
C - Maîtrise d'ouvrage Nexity - Infrastructures secondaires - Équipements créés			
	Parc - Réalisation d'un parc public comportant une aire d'évolution sportive	950	1 181
	Voirie, espaces verts, plantations	2 878	2 159
	Réseaux divers	1 890	2 074
Total		8 317	8 093

La Communauté urbaine de Lyon a réalisé, en accompagnement de cette ZAC, des travaux primaires comprenant l'aménagement de la rue Guillet, pour un montant de 937 273 €.

Il est proposé au Conseil de donner quitus à la SAS Buire Aménagement des missions d'aménageur de la ZAC telles qu'elles sont définies dans la convention d'aménagement.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder à la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins de la Buire à Lyon 3°.

2° - Donne quitus à la Société par actions simplifiée (SAS) Buire Aménagement de sa mission d'aménageur pour cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.